



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022, À 18H
TENU EN HUIS CLOS AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2022. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, LUCIE BERTRAND et LISE A. ROMAIN et DEBBIE LAPORTE monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET.

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière madame NAOMIE RIVET.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
 - 1.1. Conseil à huis clos et diffusion de la séance
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Achat d'ordinateurs portatifs
 - 5.2. Renouvellement de l'adhésion à l'ADMO
 - 5.3. Renouvellement de l'adhésion du TELMATIK
 - 5.4. Demande de subvention pour emploi d'été 2022
 - 5.5. Renouvellement de l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 5.6. Dépôt des Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. 7.1 Demande de subvention salariale de Service Québec
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1. Autorisation d'un crédit suite à un changement de vocation concernant le lot 4 637 876 (MATRICULE 8677-55-9314)
 - 10.2. Autorisation d'un crédit suite à une fermeture de la garderie concernant le lot 4 637 956 (MATRICULE 8677-34-7224)
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Représentation au sein du conseil d'administration des Chutes Coulonge
 - 11.2. Commande et achat de fleurs pour la saison estivale 2022
12. FINANCES
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs décembre 2021
13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15. CORRESPONDANCE
16. SUIVI DE DOSSIERS
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022, À 18 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

1.1 CONSEIL À HUIS CLOS ET DIFFUSION DE LA SÉANCE

2022-01-001

CONSIDÉRANT

le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT

les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT

l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE

selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT

qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos par vidéoconférence.

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE

la présente séance du conseil sera tenue à huis clos ;

QUE

l'enregistrement de la séance sera rendu public, dès que possible, par la diffusion d'un enregistrement audio sur notre site web.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour :

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR		
Maire		
LUCIE BERTRAND		
Responsable des parcs et Aréna		
Comité : consultatif en urbanisme		
PHILIPPE OUELLET		
Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile		
GAËTAN GRAVELINE		
Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)		Tricentris info réunion spéciale pour changement statut
DEBBIE LAPORTE		
Responsable du OH, Aréna et Parcs		
Comité : Ressources humaines		
NATHALIE DENAULT		
Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna		
LISE A. ROMAIN		
Responsable de la Culture, famille et aînés		
Comité : Ressources humaines		
NAOMIE RIVET		
Directrice générale Secrétaire-trésorière		

ADOPTÉE

6227



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

2022-01-003

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ; avec modification au point 11.3 ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 tel que présenté (ou avec les modifications suivantes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ACHAT D'ORDINATEURS PORTATIFS

2022-01-004

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge et la directrice générale doivent se procurer un ordinateur portatif juste qu'a un maximum de 700 \$ avec taxe ;

ADOPTÉE

5.2 RENOUELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

2022-01-005

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement à l'ADMQ pour l'année 2022 pour NAOMIE RIVET d'une somme de 890 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DU TELMATIK

2022-01-006

Il est proposé par LUCIE BERTRAND
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement du TELMATIK, le système d'alerte et notification citoyenne pour l'année 2022 au montant de 1830 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

5.4 DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOI D'ÉTÉ 2022

2022-01-007

Il est proposé par PHILIPPE OUELLET
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la direction à présenter une demande de subvention au programme d'Emplois d'été Canada 2022 pour 2 emplois étudiants aux travaux publics à un taux horaire de 15 \$.

ADOPTÉE

5.5 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC [COMBEQ]

2022-01-008

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement à l'COMBEQ pour l'année 2022 pour d'une somme de 175 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

5.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2022-01-009

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge doivent déposer leur Déclaration des intérêts pécuniaires à la directrice générale avant le 28 janvier 2022.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE DE SERVICE QUÉBEC

2022-01-010

Il est proposé par LUCIE BERTRAND
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale, Madame NAOMIE RIVET à préparer une demande de subvention salariale et à signer le contrat avec SERVICE QUÉBEC pour un éboueur/journalier de la voirie.

QUE

les membre du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent Madame ANNIK PLANTE d'être responsable de la sécurité, également les paiements de la subvention salariale.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UN CHANGEMENT DE VOCATION CONCERNANT LE LOT 4637876 [MATRICULE 8677-55-9314]

2022-01-011

ATTENDU QU'

une demande de changement de vocation a été adressée à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule 8677-55-9314 ;

ATTENDU QUE

le propriétaire est maintenant une habitation unifamiliale en date du 1er décembre 2021 ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 109,89 \$ suite à un changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8577-55-9314, et ce, à compter du 1er décembre 2021, soit à la date d'entrée en vigueur du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**10.2 AUTORISATION D'UN CRÉDIT SUITE À UNE FERMETURE DE LA
GARDERIE CONCERNANT LE LOT 4 637 956 [MATRICULE 8677-34-
7224]**

2022-01-012

ATTENDU QU'

une demande de changement de vocation a été adressée à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble désigné sous le matricule 8677-34-7224 ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a fermé son service de garde en milieu familial en date du 1er novembre 2021 ;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 97,82 \$ suite à un changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8677-34-7224, et ce, à compter du 1er novembre 2021, soit à la date d'entrée en vigueur du rapport d'inspection du fonctionnaire désigné à l'urbanisme.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

**11.1 REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES
CHUTES COULONGE**

2022-01-013

Il est proposé par **LISE A ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseiller Monsieur Gaëtan Graveline se porte volontaire à siéger au sein du conseil d'administration des Chutes Coulonge.

ADOPTÉE

**11.2 COMMANDE ET ACHAT DE FLEURS POUR LA SAISON
ESTIVALE 2022**

2022-01-014

ATTENDU QUE

la municipalité achète fréquemment ses fleurs estivales de l'entreprise AVENTURE TOTALE ;

ATTENDU QUE

l'entreprise AVENTURE TOTALE a recommandé à mainte reprise que la Municipalité place une commande tôt, afin d'avoir une meilleure sélection ;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la commande et l'achat de fleurs pour l'embellissement du village auprès de l'entreprise AVENTURE TOTALE ;

QUE

les coûts estimés sont de 1 000 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE DÉCEMBRE 2022

2022-01-015

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* ;

ATTENDU QUE les comptes du mois décembre ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et DEBBIE LAPORTE** ;

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 388 667,57 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	23 955,83	\$
Opérations courantes payées	338 747,50	\$
Immobilisations payées		\$
Opérations courantes à payer	25 964,24	\$
Total	388 667,57	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec

Ce 11^e jour du mois de janvier 2022.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE



No de résolution
ou annotation

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-016

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à 19 h 51

ADOPTÉE

Présidente


CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire


NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-
trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».

